



U ZONES URBAINES Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone Ua : zone correspondant au centre-ville de Bellegarde et son extension sur Coupy (secteurs Ua1 et Ua2)
 Zone Ub : quartiers à dominante d'habitat collectif (et secteurs Ub1 et Ub2)
 Zone Uc : quartiers à dominante d'habitat de moyenne densité (et secteur Uc1)
 Zone Ud : quartiers à dominante d'habitat de faible densité
 Zone Ue : réservée à des équipements publics (secteurs Ue1, Ue2 et Ue3)
 Zone Uf : correspondant aux hameaux traditionnels
 Zone Ug : réservée à l'accueil d'activités économiques (secteurs Ug1, Ug2, Ug3 et Ug4)

AU ZONES A URBANISER Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Zone AU "stricte" : urbanisable après modification du PLU
 Zone AU "indiciée" : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
 secteurs AU(1) à AU(3) : destinés à recevoir des constructions en référence à la zone Ud

A ZONES AGRICOLES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zone Aa : secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite
 Zone Ab : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (article L. 123-1-5, 14^{ème} alinéa du code de l'urbanisme)

N ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
 - soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
 - soit de l'existence d'une exploitation forestière,
 - soit de leur caractère d'espaces naturels.

Zone Na : protection du patrimoine historique (châteaux)
 Zone Nb : zone d'estive (alpage du Sorgie)
 Zone Nc : jardins à préserver
 Zone Nd : équipements de loisirs
 Zone Ne : protection de captages (périmètres de protection immédiat et rapproché)
 Zone Nf : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (article L. 123-1-5, 14^{ème} alinéa du code de l'urbanisme)
 Zone Ng : aire d'accueil des gens du voyage

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE
ER 1	Aménagement angle de rue, place Henri Durant	Commune
ER 2	Aménagement angle rues Bara/Ampère	Commune
ER 3	Aménagement angle rues Arpège/parking papeterie	Commune
ER 4	Création voie nouvelle entre Borfiz, Filature, Savoye	Commune
ER 5	Aménagement angle rue du Trésorier/rue de Vouzary	Commune
ER 6	Création d'une voie nouvelle, entre route de Vouzary et la gare	Commune
ER 7	Cheminement piétonnier le long du Rhône	Commune
ER 8	Cheminement piétonnier Coupy	Commune
ER 9	Elargissement rue de Ballon (8m)	Commune
ER 10	Elargissement et rectification du virage rue Jules Ferry (8m), cheminement piéton	Commune
ER 11	Aggrandissement carrefour et création parking rue Hoche	Commune
ER 12	Elargissement rue de la Maladière (8m)	Commune
ER 13	Elargissement chemin de la Couzasse (8m)	Commune
ER 14	Elargissement rue de l'école (7m)	Commune
ER 15	Elargissement rue de Sully (RD164) (7m)	Commune
ER 16	Elargissement rue du Poy (RD164) (8m)	Commune
ER 17	Elargissement rue de la Couzasse (8m)	Commune
ER 18	Elargissement rue de la Couzasse (8m)	Commune
ER 19	Elargissement rue de la Couzasse (8m)	Commune
ER 20	Elargissement rue de la Couzasse (8m)	Commune
ER 21	Elargissement rue de la Couzasse (8m)	Commune
ER 22	Création de voie nouvelle, rue de Beaujeu (7m)	Commune
ER 23	Création de voie nouvelle, rue de Beaujeu (7m)	Commune
ER 24	Elargissement et rectification du virage (chemin de Chantavil) (8m)	Commune
ER 25	Création de voie nouvelle rue du Rhône (8m)	Commune
ER 26	Création de voie nouvelle rue du Rhône (8m)	Commune
ER 27	Modification du virage rue de la Maladière	Commune
ER 28	Elargissement rue de la Maladière (8m)	Commune
ER 29	Cheminement piétonnier le long du Rhône (4m)	Commune
ER 30	Elargissement rue des Pâlissons (8m)	Commune
ER 31	Rectification des virages allée des Sorbiers	Commune
ER 32	Rectification des virages allée des Sorbiers	Commune
ER 33	Elargissement rue de la Fuile (8m)	Commune
ER 34	Elargissement rue de la Fuile (8m)	Commune
ER 35	Elargissement rue d'Orchaz (8m)	Commune
ER 36	Place Béatriz : aménagement de facès au parking	Commune
ER 37	Elargissement rue L. Dumont (8m), cheminement piéton Valsenne	Commune
ER 38	Bord du Rhône Arhoz	Commune
ER 39	Aménagement du chemin de Gallier	Commune
ER 40	La Maladière accès carrière, création de voie nouvelle	Commune
ER 41	Aménagement des fermes : création d'un passage piéton	Rhône-Fern de France
ER 42	Requalification place Jeanne d'Arc	Commune
ER 43	Aménagements fermiers : plateforme pour facès au tunnel	Rhône-Fern de France
ER 44	Aménagements liés au four-pile d'Orchaz "TOURTEL"	Commune
ER 45	Extension du cimetière	Commune
ER 46	Aménagement des accès de la RD1084	Commune

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement Réserve
- Limite de Zone
- Limite Communale
- Alignement boisé à préserver (au titre de l'article L123-1-5, 7^o du code de l'Urbanisme)
- Bâtiment Agricole abritant du bétail
- Bâtiment remarquable à conserver
- Patrimoine industriel à réhabiliter, avec dispositions particulières
- secteurs couverts par un périmètre de protection éloigné de captage
- Zones humides à préserver (au titre de l'article L123-1-5, 7^o du code de l'Urbanisme)

RISQUES NATURELS : le PPRN (Plan de prévention des Risques naturels prévisibles), annexé au PLU, est à consulter et prendre en compte pour tout projet d'aménagement ou de construction.

Département de l'AIN
Commune de BELLEGARDE sur VALSERINE

3.1d

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

PLAN DE ZONAGE 4
Coupy, Vanchy, La Maladière

APPROBATION (REVISION)

Vu pour être annexé à la délibération du 21.05.2013

ECHELLE : 1/2 500

Approbation de la Révision PLU : 21.05.2013
 Approbation Modification n°1 : 25.02.2008
 Approbation du PLU (Révision du POS) : 18.09.2006

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
 Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79 - Email : aum.architecture@wanadoo.fr